



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

Publication : 31/01/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le 20 janvier 2014 à 18 heures, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13/01/2014, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Rémi BERNARD, Président.

Présents : 21

Rémi BERNARD, Philippe PAUL, Jos LE GALL, Henri CARADEC, François PERROT, Dominique TILLIER, Viviane DILER, Michel BALANNEC, Erwan LE FLOCH, , Raymond LE BRIS, Martine LE GOFF, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Joël LARVOR, Yves RIOU, Sébastien STEPHAN, Jean-François PHILIPPE, Danièle SALM, Michel KERVOALEN, Henriette ROGUEDA, Henri SALM

Pouvoirs : 1

Monique PREVOST, pouvoirs à Henriette ROGUEDA

Secrétaire de séance : Dominique TILLIER

Délibération N°03-2014

Objet : Débat d'Orientation Budgétaires 2014

Rapporteur : Rémi BERNARD

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le Président explique que le budget de Douarnenez Communauté sera voté au mois de février, ce qui sera, en même temps, le dernier Conseil Communautaire de cette mandature.

En conséquence, il y a lieu d'avoir un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité afin de discuter des projets qui seront portés par la collectivité, tant pour l'année 2014 que pour les suivantes (programme pluriannuel d'investissement : PPI). Cette discussion permet d'élaborer des stratégies prospectives, que ce soit au niveau des montants des investissements que des capacités d'autofinancement, des emprunts et de la fiscalité à mettre en place en fonction des options retenues.

Deux délibérations ont été votées à l'unanimité en début de séance : l'une sur le remboursement, pour la part qui lui revient, de la communauté aux entrepreneurs, artisans, commerçants du territoire ; l'autre sur les nouvelles bases de CFE 2014 (cotisation mini).

La première de ces 2 délibérations va amener Douarnenez Communauté à inscrire une dépense supplémentaire d'environ 150.000 €.

La seconde, considérant les nouvelles bases mini de CFE pour 2 nouvelles catégories de contribuables (ceux dont le CA est inférieur à 10.000 € et 32.600) a un effet sur les bases imposables 2014 : en effet, cette disposition amène une réduction de celles-ci d'environ 800.000 €, soit, affectées du taux communautaire de 26.76%, diminue les recettes de 220.000 €.

A cette baisse de recettes pour 2014, il faut également ajouter la diminution de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui passe de 904.400 € à 836.865 €.

Baisse également de la DGF : Le pacte de confiance et de responsabilité repris dans La Loi de Finances pour 2014 prévoit une baisse de 1.5 Milliard d'euros pour 2014 : ceci correspond à une baisse de dotation d'environ 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement, soit environ 70.000 € pour Douarnenez Communauté. A noter que cet effort sera doublé l'an prochain.

Hausse continue du reversement FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal) qui sera de 69.000 € en 2014, 96.000 en 2015, 125.000 les années suivantes.

Pour ce faire, les documents suivants ont été remis à l'assemblée afin de nourrir ce débat :

- Les dotations de l'Etat :
 - Concours financiers
 - DGF : indexation, variables, garanties...
- Le contexte local :
 - Situation financière de la collectivité
 - Le pacte financier communautaire (compensation, solidarité et fonds de concours)
- Détail des investissements prévus sur 2014 (+ rar 2013)
 - Coûts, financements par programme, besoin de financement
 - Les dépenses et recettes de fonctionnement
 - Les épargnes (de gestion, brute et nette)
 - Le niveau d'endettement
 - La fiscalité

Rémi BERNARD : le taux d'intégration fiscale (CIF) de Dz-Co est relativement faible par rapport à la moyenne nationale. La redevance OM (ordures ménagères et assimilés) qui fait partie de ce coefficient est de l'ordre de 2M€. Nous travaillons actuellement pour aller vers une redevance incitative.

Il rappelle que, concernant la fiscalité, la communauté possède un éventail allant des taxes ménages à la CFE (cotisation foncière des entreprises). Cependant, la fiscalité ménages étant élevée à Douarnenez, le souhait du conseil communautaire est de ne pas recourir à une hausse des taux : ceux-ci sont donc restés inchangés depuis 2012.

Précise que dans la prospective présentée, les seuls investissements inscrits sont ceux qui ont déjà connu un début d'exécution (maison enfance, bureaux, plate-forme compostage...).

Jos LE GALL : souhaiterait qu'au sujet du projet de rénovation de la toiture du bâtiment BI, soit évoquée la possibilité technique d'y installer des panneaux photovoltaïques ;

Rémi BERNARD : rappelle que le budget économie de la collectivité coûte quasiment 100.000€ annuellement au budget principal ;

Après débat, le conseil communautaire émet un avis unanimement favorable aux prospectives présentées.

Fait et délibéré le 20 janvier 2014

**Le Président,
Rémi BERNARD**

